

## L'enseignement

Un jour, j'ai dit à un homme d'affaires : « J'ai un diplôme, me laisseriez-vous travailler dans votre entreprise *sans formation* ? ». Il a ri et m'a répondu : « Non ! ». Chacun de nous doit apprendre, et cela concerne aussi tous les aspects de notre vie chrétienne.

Or, il est très important que cet apprentissage commence dès le plus jeune âge. **Mais pour que l'enfant apprenne, encore faut-il faut qu'il soit enseigné**, et la Parole met en garde contre les conséquences mauvaises d'un « *jeune garçon abandonné à lui-même* » (Proverbes 29:15). **Cette responsabilité de l'enseignement revient avant tout aux parents**. C'est pourquoi il est écrit : « *Élève le jeune garçon selon la règle de sa voie<sup>1</sup> ; même lorsqu'il vieillira, il ne s'en détournera point* » (Proverbes 22:6).

### L'enseignement de la mère à son enfant

L'enseignement dispensé dans le cadre de l'assemblée, à destination des enfants de Dieu, par un homme doué et qualifié par le Seigneur pour cela (Romains 12:7 ; Éphésiens 4:7), est une chose importante et une grâce de Dieu ! Cependant, nous ne devons pas négliger une autre forme d'enseignement, qui s'opère dans un autre cadre : « *l'enseignement de [la] mère* » envers ses enfants au sein du foyer (Proverbes 6:20). Car s'il est évident que le père a une responsabilité dans l'éducation de sa progéniture (Ephésiens 6:4), c'est bien la mère qui passe le plus de temps avec l'enfant. C'est elle qui l'accompagne dans son développement, au quotidien, constamment.

**Ainsi, les mères jouent inévitablement un rôle décisif dans la formation spirituelle des enfants**. Or, si une mère ne connaît pas les Écritures, comment pourrait-elle utilement participer à l'enseignement de ses enfants ? Ou si une mère ne met pas en pratique ce qu'elle enseigne, comment serait-elle un exemple de conduite chrétienne pour ses enfants ? Le degré d'obéissance à Dieu de la prochaine génération au sein de l'assemblée sera notamment lié à l'exemple pratique et aux enseignements des mères qui auront précédé.

Cette influence de la mère sur son enfant, nous la trouvons dans toute l'Écriture. Remarquez par exemple que le récit des règnes en Israël et en Juda mentionne presque toujours le nom de la mère du roi, soit que ce dernier ait bien ou mal agi devant Dieu (1 Rois 14:21 ; 15:2, 10 ; 2 Rois 12:1 ; 14:2 ; 15:2, 33 ; 18:2 ; etc). De même, ce n'est pas pour rien que l'Écriture mentionne précisément l'identité de la mère israélite du fils ayant blasphémé le nom de l'Éternel lorsque le peuple était encore dans le désert (Lévitique 24:10-23).

Nous le comprenons : **élever un enfant pour le Seigneur est une responsabilité sérieuse dont les mères devraient être pleinement conscientes**. Heureusement, elles peuvent d'abord compter sur le Seigneur pour les aider, et être encouragées par les exemples qui se trouvent dans la Parole. Nous pouvons ainsi nommer Jokébed, qui a élevé et enseigné Moïse dans les choses de Dieu, de telle sorte qu'« *étant devenu grand, il refusa d'être appelé fils de la fille du Pharaon, choisissant plutôt d'être dans l'affliction avec le peuple de Dieu* » (Exode 2:9-10 ; Hébreux 11:24). De même, nous voyons l'exemple du roi Lemuel dont les paroles se fondaient sur « *l'oracle que sa mère lui enseigna* » (Proverbes 31:1). A ce sujet, un frère commente : « le fait que cette mère avait enseigné l'oracle à son fils est très caractéristique. La femme n'est pas appelée à enseigner l'homme et la Parole le lui défend, mais elle peut,

---

<sup>1</sup> C'est-à-dire, « selon la voie qu'il doit suivre ».

comme mère, enseigner ses enfants. Lemuel devait donc être un enfant quand sa mère l'enseigna » (Henri Rossier, « Etude sur les Proverbes »). Nous pourrions encore citer la piété et l'obéissance d'Anne la mère de Samuel (voir les deux premiers chapitres de 1 Samuel), ou encore la foi de la grand-mère puis de la mère de Timothée (2 Timothée 1:5).

En Occident, de nombreuses familles chrétiennes souffrent gravement car les enfants sont confiés aux écoles publiques pour leur éducation dès les premières années de leur vie, afin que la mère puisse aller travailler pour gagner de l'argent. Les femmes qui restent à la maison et élèvent leurs enfants sont souvent méprisées et considérées comme ne réalisant pas tout leur potentiel. **Pourtant, n'est-ce pas une immense réalisation dans la vie d'une croyante que d'élever un enfant pour le Seigneur ?** Il est bien certain que oui. L'apôtre Jean, écrivant à la dame élue, pouvait ainsi dire « *Je me suis fort réjoui d'avoir trouvé de tes enfants marchant dans la vérité* » (2 Jean 4).

### **Respecter les différences voulues par Dieu**

Dieu, dans sa sagesse, a donné aux hommes et aux femmes des rôles différents mais tout aussi importants. S'écarter de cet ordre des choses décrit dans la Parole, c'est désobéir à Dieu et se mettre en danger. **Satan se montre actif pour brouiller et renverser les limites fixées par Dieu, notamment s'agissant du rôle de l'homme et de la femme.** En prenant la parole dans l'assemblée, ou en se détournant de son devoir d'élever et d'instruire son enfant dans la Parole, la femme sortirait de la volonté de Dieu, et ne serait pas un bon exemple pour son enfant.

Ces remarques nous amènent aussi à revenir sur **la différence biblique entre le cadre d'une réunion d'assemblée (public) et le cadre du foyer (privé)**. L'Écriture est formelle : « *Que vos femmes se taisent dans les assemblées, car il ne leur est pas permis de parler ; mais qu'elles soient soumises, comme le dit aussi la loi. Et si elles veulent apprendre quelque chose, qu'elles interrogent leurs propres maris chez elles, car il est honteux pour une femme de parler dans l'assemblée* » (1 Corinthiens 14:34-35). C'est quelque chose qu'avait réalisé Priscilla, femme très spirituelle et dévouée au service de Dieu, lorsqu'avec son mari Aquilas ils « *expliquèrent plus exactement la voie de Dieu* » à Apollos dans leur maison (Actes 18:24-26). Ce faisant, Priscilla agissait en privé, dans son propre foyer, avec son mari et non pas de manière indépendante.

Une remarque pratique pour terminer. Une réunion de sœurs dans un local de l'assemblée n'est pas une réunion d'assemblée. **Le caractère d'une réunion d'assemblée n'est pas tant en rapport avec l'endroit où elle se tient qu'avec les personnes qui y sont présentes et l'objet de leur rencontre.** Durant la pandémie, nous avons des réunions d'assemblée dans nos maisons, mais les instructions du Seigneur relatives à la manière dont « *il faut se conduire dans la maison de Dieu, qui est l'assemblée du Dieu vivant* » (1 Timothée 3:15) continuaient à s'appliquer.

Arthur G Hodgett